

Madame la Présidente de France Télévisions,

Nous – collectif rassemblant de nombreux salariés en CDD travaillant pour les différentes antennes de France 3 régions – avons été surpris d'apprendre par hasard votre décision de modifier unilatéralement le remboursement de nos frais de déplacement en région. Cette décision nous paraît profondément injuste et discriminatoire. Est-il normal que nous soyons si peu considérés par l'entreprise alors que nous contribuons quotidiennement (certains depuis de nombreuses années) à la construction des antennes régionales ?

**Injuste** car elle ne prend absolument pas en compte les réalités du terrain. Prenons l'exemple que vous avez utilisé pour expliquer ce nouveau barème : celui d'un collaborateur non-permanent basé à Paris et ayant un contrat à Lyon, au sein de France 3 Rhône-Alpes. Et appliquons-le sur une situation que nous vivons au quotidien : mercredi 8 février, nous acceptons un contrat pour la semaine suivante (du 13 au 19 février, avec RH le week-end). Recherches effectuées auprès des hôtels les plus proches de la station, à la Part-Dieu :

	1ère Classe	Résidence Temporim	Ibis Budget Les Halles	Ibis Budget La Part-Dieu	Campanile
Prix de la nuit avec petit-déjeuner et taxe de séjour	75,39 €	81,20 €	83,15 €	81,57 €	121,20 €

Résultat : si l'on prend tout en compte, même Première classe dépasse le plafond de 74€ avec une nuit qui revient à... 75,39€.

Ces recherches ont été réalisées durant une période « calme ». Nous vous laissons imaginer l'évolution de ces prix en haute saison, lors de salons, foires...et dans les stations situées sur les côtes atlantique ou méditerranéenne (puisque les régimes spécifiques ont aussi été supprimés).

Quant au forfait à 35€, nous n'arrivons pas à comprendre ce qu'il signifie. Même l'option de dormir chez l'habitant n'arrive pas à être compétitive. Sommes-nous donc désormais obligés d'avoir de la famille, des amis ou un(e) amant(e) dans chaque ville où France 3 est implantée ?

Une mesure injuste, disons-nous, et **discriminatoire** aussi. En comparaison de nos collègues CDI, notamment. Certes, eux ne sont pas défrayés pour leurs repas du soir, mais ils ont la possibilité de manger chez eux. Depuis le 1er février, vous nous mettez au régime sec en supprimant le remboursement de notre repas du soir. Face à l'impossibilité de cuisiner à l'hôtel, sommes-nous condamnés au club sandwich pour nous nourrir désormais ?

Payer de notre poche le repas du soir et l'excédent d'hôtel revient à nous retirer une partie de notre salaire. "Une retenue sur salaire" pour un CDD qui n'a pas la sécurité de l'emploi c'est encore fragiliser des salariés qui peinent à s'en sortir, et accentuer notre sentiment d'isolement, de stress, d'inquiétude...

Désormais, puisqu'il ne nous est plus possible de nous loger, ni de manger le soir, souhaitez-vous que nous rentrions chez nous à chaque fin de journée ? Au-delà de la fatigue engendrée par ces allers-retours, nous doutons que le remboursement de ces billets soit plus économique pour l'entreprise.

A l'heure où vous interrogez vos salariés sur leur bien-être dans l'entreprise, nous pouvons vous assurer que notre "baromètre ambition/confiance" est désormais au plus bas, tant en ce qui concerne la confiance en soi, la confiance dans l'entreprise et la confiance dans l'avenir.

C'est pourquoi, Madame la Présidente, nous vous demandons de revenir sur votre décision car nous n'acceptons pas de devoir payer pour travailler.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos considérations distinguées.

Le Collectif de CDD de France 3